



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés

Question écrite n° 118185

Texte de la question

M. Frédéric Dutoit attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation de l'école de la Grotte Roland à Marseille, tout particulièrement sur le sort réservé aux enfants et aux jeunes handicapés moteurs, âgés de six ans à vingt ans, qui la fréquentent. Il rappelle que cette école publique, ouverte en 1956, accueille des enfants qui suivent une scolarité normale et des élèves qui ont besoin de soins adaptés à leur handicap, d'un suivi personnalisé médical et psychologique. Sollicité par les parents d'élèves qui ont déjà recueilli mille cinq cents signatures de soutien, il lui demande de faciliter la réouverture de la balnéothérapie de l'école de la Grotte Roland et d'organiser avec diligence, sous son autorité, une table ronde avec l'ensemble des partenaires concernés afin d'oeuvrer au maintien de cette école publique mixte spécialisée dans l'accueil d'enfants et de jeunes dans l'incapacité de fréquenter un établissement scolaire classique.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Dutoit](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118185

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 février 2007, page 1473